



Région **AUVERGNE** / Département du **PUY-DE-DÔME** /
Arrondissement d'**ISSOIRE** / Canton de **BRASSAC LES MINES** /
Code INSEE : **63050**

COMPTE RENDU

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2016

Nombre de conseillers en exercice : 18

Vendredi 21 octobre 2016 à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Brassac-les-Mines, dûment convoqué le 17 octobre 2016 s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Yves-Serge CROZE, Maire, en mairie, salle des délibérations.

Présents : Mesdames Lydie BERLU, Catherine DENAIVES, Gaëlle MAHOUDEAUX, Messieurs Guy AURIER, Yves-Serge CROZE, Thierry MAHOUDEAUX, Jean VIALARD

Absent(s) ayant donné procuration : M. Alain IOOSS à M. Yves Serge CROZE, M. Gérard ROLLAND à M. Jean VIALARD, Mme Marie-José MISSONNIER à M. Guy AURIER,

Absents excusés : M. Jean Pierre BOUDON, M. Fabien BESSEYRE, Mme Sabrina WILINSKI

Absents : Mesdames Agnès MENNA, Virginie BARREYRE, Florence REBOUL, Rachida KHOUMMAM, Karine LEROUX

Secrétaire de séance : M. Jean VIALARD a été désigné pour remplir cette fonction.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance précédente du 14 octobre 2016, le Conseil Municipal ne s'est pas trouvé en nombre suffisant pour délibérer, la séance a été renvoyée au 21 octobre 2016 à 19h30, en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le conseil délibère alors valablement sans condition de quorum.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture des comptes-rendus du Conseil Municipal du 28 septembre 2016 et du 14 octobre 2016, lesquels sont approuvés à l'unanimité.

<p>92-2016 ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX RELATIFS A LA CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE</p>
--

Vu la délibération du conseil municipal en date du 17 février approuvant l'inscription sur le budget principal des crédits pour la construction du nouveau groupe scolaire ;

Vu le code des marchés publics et notamment les articles 26-II et 28;

La consultation des entreprises pour la réalisation des travaux de construction du nouveau groupe scolaire a eu lieu du 8 juillet au 2 septembre 2016 à 16h00. La Commission d'Appel d'Offre s'est réunie le lundi 5 septembre à 14h00 en mairie, salle du conseil municipal pour procéder à l'ouverture des plis reçus.

49 plis, tous lots confondus, ont été reçus dont **44** au format papier (par courrier ou dépôt en mairie) et **5** de manière dématérialisée (sur le site internet www.marches-sécurisés.fr).

A l'issue de l'ouverture des plis, toutes les offres sont apparues recevables. Seul le « Lot 3 Enduits-Façades » n'a pas été pourvu.

L'architecte Maître d'œuvre de l'opération, ALCO Architecture, a procédé à l'analyse technique et financière des propositions pour chacun des lots.

Les critères de jugement des offres, conformément au règlement de la consultation, sont pondérés de la manière suivante :

<i>Critères et sous-critères</i>	<i>Pondération</i>
Critère : Prix des prestations	50%
Critère : Valeur technique	50%
moyens humains et matériels dont dispose la société pour réaliser la prestation	25%
qualité des matériaux et fourniture	15%
mesures prises par le candidat en matière de développement durable pour la réalisation de ces travaux	10%

Valeur technique : noté sur la base du mémoire technique (pondération : 50 %)

Les notes seront attribuées comme suit :

- > Standard très élevé : aucune réserve émise quant à l'acceptabilité de la réponse = note maximum
- > Standard élevé : réponse complète mais souffrant d'imprécisions : 75% de la note maximum
- > Standard correct : acceptable relatif à la présence d'informations générales = 50% de la note maximum
- > Standard acceptable : présence d'informations, mais mineures, ou incomplètes = 25% de la note maximum
- > Standard inacceptable : paragraphe ou mention non renseignée ou sans intérêt = note de 0.

Cette note est le document à partir duquel la valeur technique des offres des candidats sera notée. Plus cette note technique sera complète, précise et pertinente, plus le candidat obtiendra de points.

Prix des prestations (pondération : 50)

Seules seront prises en considération les offres recevables (non jugées anormalement basses conformément aux dispositions de l'article 55 du code des marchés publics).

Le montant de chaque offre en euros hors taxes (P_i) sera affecté d'une note calculée ainsi :

$$N_i = 50 P_{\min} / P_i$$

P_{min} étant le montant de l'offre de prix la moins élevée exprimée en euros hors taxe, sachant que la note définitive maximale obtenue par l'offre de prix la moins élevée sera égale à 50.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

En vue de l'attribution des marchés de travaux, la Commission d'Appel d'Offre s'est prononcée au cours de la semaine 41 en faveur d'un classement des entreprises en tenant compte des critères énoncés ci-avant.

La Commission d'appel d'offres propose, suite à l'analyse des offres par le cabinet d'architecture le classement des entreprises selon le tableau suivant :

1. DESIGNATION	2. ENTREPRISES	3. OFFRE	
		BASE+OPTIONS	BASE+OPTIONS
		Montant €HT	Montant €TTC
LOT n°1 - Terrassement / VRD	CHEVALIER	450 376,00 €	540 451,20 €
LOT n°2 : Gros œuvre / Dallages	CHAMBON	1 057 656,45 €	1 269 187,74 €

LOT n°3 : Enduits de façade	pas d'offres	63 000,00 €	75 600,00 €
LOT n°4 : Etanchéité	EQUATION	123 292,14 €	147 950,57€
LOT n°5 : Charpente / Couverture	CERES	153 737,00 €	184 484,40 €
LOT n°6 : Métallerie / Bardage	B2L CONSTRUCTION	272 139,23 €	326 567,08 €
LOT n°7 : Menuiseries intérieures bois	FAURE REGIS /FILS	69 114,53 €	82 937,44 €
LOT n°8 : Menuiseries Extérieures ALU	Ets FORET	156 837,06 €	188 204,47 €
LOT n°9 : Cloisons / Plâtrerie / Faux plafonds	TIXIER	265 756,69 €	318 908,03 €
LOT n°10 : Carrelages / Faïences	MARBRERIE GERARD	129 255,07 €	155 106,08 €
LOT n°11 : Peinture / Sol souple	TIXIER	128 114,17 €	153 737,00 €
LOT n°12 : Chauffage / Plomberie / Ventilation	MOUREAU	596 031,22 €	715 237,46 €
LOT n°13 : Electricité	ALTEAD	259 382,59 €	311 259,11 €
LOT n°14 : Espace vert	BEE PAYSAGE	14 418,75 €	17 302,50€
LOT n°15 : Aménagements cuisine	SA AUVERGNE DEGRE SERVICE	21 341,76 €	25 610,11 €
TOTAL	-	3 760 452,66 €	4 512 543,19 €
MONTANT TRAVAUX RETENU AVEC LOT 1 AVEC <u>OPTION PARKING</u>		3 760 452,66 €	4 512 543,19 €

Le plan de financement est ajusté suite à la proposition d'attribution des lots :

Tranche 1 : Partie du lot 1 (à cheval sur les deux tranches) à lot 8 :

Total des dépenses HT : 2 051 850€] Le lot 7 fait partie de la 2^{ème} tranche.

Subventions sollicitées :

- Etat au titre de la DETR 357 500€ (715 000€ /2 ans)
- Conseil départemental au titre du FIC : 187 250€
- Réserve parlementaire : 50 000€
- Autofinancement : 1 457 100€ dont emprunt de 950 000€.

Total des recettes : 2 051 850€

Tranche 2 : Lot 7 à lot 15 (le lot 8 fait partie de la 1^{ère} tranche) :

Total des dépenses HT : 1 708 602€

Subventions sollicitées :

- Etat au titre de la DETR 357 500€ (715 000€ /2 ans)
- Conseil départemental au titre du FIC : 187 250€
- Autofinancement : 1 163 852€

Total des recettes : 1 708 602€

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la proposition de la commission d'appel d'offres et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver les propositions de la commission d'appel d'offres telles que ci-dessus définies,
- d'attribuer les lots aux entreprises tels que mentionnés ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues.
- d'approuver le plan de financement présenté.

Le conseil municipal dit que les crédits nécessaires à l'exécution de ce marché sont inscrits sur le budget principal commune – opération 190

93-2016 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE COLLEGE SEJOUR LIORAN

Mme Mahoudeaux explique que le collège Jules Ferry de Brassac organise pour les élèves de 6ème un voyage sportif et culturel de 4 jours au Lioran du 09 au 13 janvier 2017. Ils pratiqueront le ski avec des moniteurs diplômés et découvriront le milieu de la moyenne montagne.

Subventions du FSE et de la FCPE déduites, il reste 220 € à la charge de chaque famille. L'enseignante d'Education Physique et Sportive du collège Jules Ferry sollicite la municipalité pour une aide exceptionnelle, qu'elle laisse à notre appréciation, concernant les 40 élèves de 6^{ème} issus de Brassac les Mines participant à ce voyage. Il est proposé une aide de 40€ par enfant, soit un total de 1600€.

Cette aide exceptionnelle sera directement versée aux familles habitant Brassac les Mines dont l' (les) enfant(s) participeront à ce voyage au Lioran, du 09 au 13 janvier 2017.

Après avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité des membres présents d'accorder cette aide exceptionnelle aux parents résidant à Brassac les Mines et dont le(s) enfant(s) participeront à ce voyage scolaire.

94-2016 PORTES OUVERTES A LA MEDIATHEQUE DE BRASSAC LES MINES

Mme Mahoudeaux explique qu'une opération porte ouverte sera dorénavant reconduite chaque année à la Médiathèque de Brassac les Mines, des activités culturelles sont mises en place ainsi que la vente de livres, CD audio et albums divers.

Les recettes de la vente de ces livres, CD audio et d'albums seront encaissées sur le compte de la commune de Brassac les Mines dans le cadre de la régie médiathèque.

Après délibération le conseil autorise à l'unanimité de ses membres présents la tenue de cette manifestation culturelle porte ouverte au sein de la médiathèque de Brassac les Mines chaque année, ainsi que l'encaissement des recettes dans le cadre de la régie médiathèque.

95-2016 APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 5 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 5 juillet dernier par laquelle il décidait des modalités de mise à disposition de la modification simplifiée numéro 5 du Plan Local d'Urbanisme.

L'enquête publique s'est déroulée du 23 juillet au 24 août 2016. Aucune observation n'a été émise.

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.123-13-1 et L.123-13-3 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal du 24 août 2004 :

Vu les modifications du Plan Local d'Urbanisme approuvées par délibérations du Conseil Municipal en date du 15.04.2008 (n°1), 17.08.2009 (n°2), 27.09.2010 (n°3) et 12.12.2013 (n°4) ;

Vu les modifications simplifiées du Plan Local d'Urbanisme approuvées par délibérations du Conseil Municipal en date du 26.10.2009 (n°1), 05.07.2010 (n°2), 08.10.2012 (n°3) et 09.10.2015 (n°4) ;

Vu les révisions simplifiées du Plan Local d'Urbanisme approuvées par délibérations du Conseil Municipal en date du 15.04.2008 (n°1), 15.04.2008 (n°2) et 27.09.2010 (n°3) ;

Vu la décision de mise à jour du 24 octobre 2014

Vu l'arrêté du Maire en date du 25 mai 2016 engageant la modification simplifiée n° 5 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune ;

Vu qu'aucune modification n'a été apportée au projet pour tenir compte d'éventuelles observations du public ;

Considérant que le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme est prêt à être approuvé ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal

- d'approuver la modification simplifiée n°5 du plan local d'urbanisme, telle qu'elle a été présentée au cours de l'enquête publique

Le plan local d'urbanisme modifié (note de présentation, arrêté, rapport, registre, avis du journal) sera tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture d'Issoire.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération deviendra exécutoire à compter de sa réception en sous-préfecture d'Issoire, sous réserve de l'accomplissement des mesures de publicité visées ci-dessus.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de ses membres présents :

- d'approuver la modification simplifiée n°5 du plan local d'urbanisme, telle qu'elle a été présentée au cours de l'enquête publique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 15

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu MERCREDI 30 NOVEMBRE 2016 à 20 H